

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

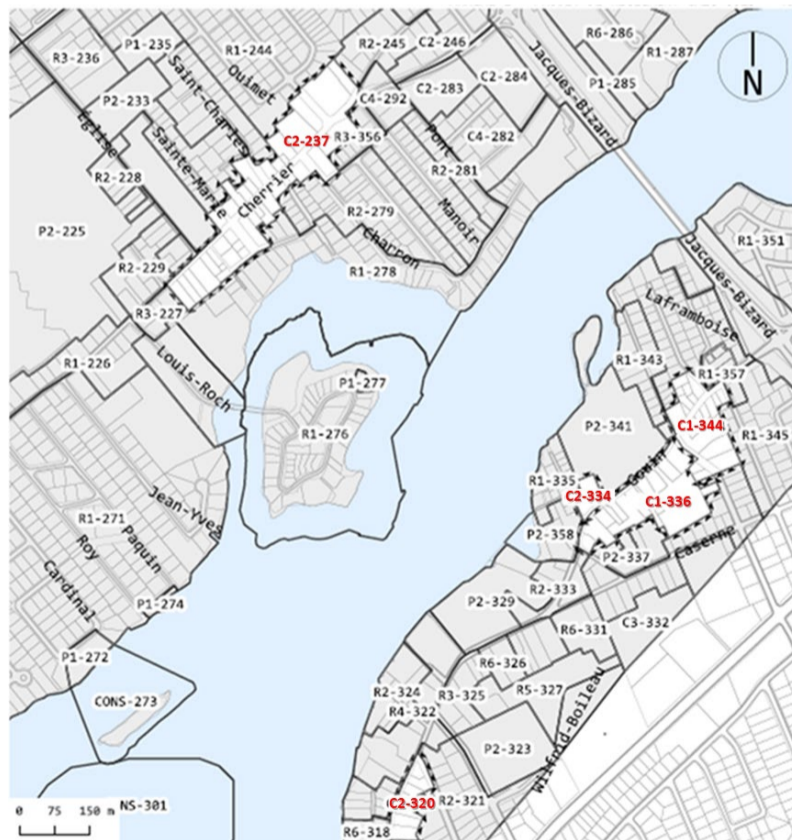
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-46

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0023-46 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 À L'EFFET DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE LOGEMENTS À 4 MAXIMAL AUX ZONES C1-344, C2-237 ET C2-320 ET AJOUTER LA CLASSE D'USAGE R2 - RÉSIDENCE BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALES AUX ZONES C1-336 ET C2-334

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2023, le premier projet de règlement numéro CA28 0023-46, intitulé tel que ci-dessus ;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue **le mardi 6 juin 2023 à 18 h 45**, à la salle Madeleine- Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le projet de règlement vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) de manière à :
 - Réduire le nombre de logements maximaux autorisés passant de 6 à 4 aux zones C1-344, C2-237 et C2-320;
 - Autoriser la résidence bi/trifamiliale isolée aux étages supérieurs du rez-de-chaussée dans les zones C1-336 et C2-334.
4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0023-46 vise les zones C1-344, C2-237, C2-320, C1-336 et C2-334 tel qu'indiqué ci-bas :



5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0023-46 peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce 25 mai 2023**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza